



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 14 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 14 février 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Monique Phérvong Lenoir, Roger Nadeau et Huguette Robert.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-02-036

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 10 janvier, 24 janvier et 7 février 2017
5. Activités de fonctionnement au 10 février 2017 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 10 février 2017 :
 - 6.1 Nortrax – Facture à payer
 - 6.2 Les Pompes R Fontaine – Factures à payer
 - 6.3 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Gestion des ressources humaines – Remboursement pour frais de kilométrage
 - 7.2 Location de salles :
 - 7.2.1 Adoption du nouveau contrat de location
 - 7.2.2 Location de la salle de l'Âge d'Or
 - 7.3 FEPTU – Mandat pour compléter le formulaire de demande d'aide financière
 - 7.4 TECQ 2014-2018 :
 - 7.4.1 Programmation acceptée
 - 7.4.2 Appel d'offres sur invitation – Mandat pour travaux d'ingénierie
 - 7.5 États financiers – mandat pour compléter les pages S51-2 et S55 à S65 des états financiers
 - 7.6 Bottin du Granit – Publicité
8. Voirie :
 - 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2016
 - 8.2 Achat d'une pompe à diesel
 - 8.3 Installation de lumières pour système d'alarme
9. Eau potable – Achat de fournitures diverses
10. Eaux usées :

- 10.1 Réparation d'une pompe au PPP
- 10.2 Modification du panneau de contrôle des pompes pour la protection d'humidité et de température
- 11. Service incendie :
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2016
 - 11.2 Formation – Officiers non urbains
 - 11.3 Achat de boyaux, adaptateurs et batteries
 - 11.4 Vérification et ajustement des portes de la caserne incendie
 - 11.5 Suivi camion-citerne
- 12. Inventaires :
 - 12.1 Garage municipal
 - 12.2 Usine d'épuration
 - 12.3 Aqueduc
 - 12.4 Service incendie
 - 12.5 OTJ
- 13. Corporation Ludgéroise de Développement
 - 13.1 Plan de relance – Réception de nouvelles demandes
 - 13.2 Versement de l'aide financière
- 14. La Société canadienne de la Croix-Rouge – Entente de services aux sinistrés
- 15. Demandes d'aide financière – Journée internationale des Femmes 2017
- 16. 125^e anniversaire de la municipalité – Achat de drapeaux
- 17. Varia
- 18. Dépôt de documents pour information
- 19. Répertoire du courrier reçu au 10 février 2017
- 20. Période de questions de l'assistance.
- 21. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JANVIER, 24 JANVIER ET 7 FÉVRIER 2017

Résolution 2017-02-037

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2017-02-038

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2017-02-039

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 10 FÉVRIER 2017 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 10 février 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 31 janvier 2017

N° de poste	Description	en moins	en plus
<i>Administration générale</i>			
02-130-00-321	Frais de poste	29.19 \$ -	
02-130-00-423	Assurances et cotisations ADMQ		29.19 \$ +

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 FÉVRIER 2017 :

6.1 Nortrax – Facture à payer

Résolution 2017-02-040

CONSIDÉRANT que le radiateur de la pépinière a brisé et a dû être changé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 670101 de Nortrax au coût de 2 217.17 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un radiateur ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-14-526 *Ent/rép (n° 14) Pépinière JohnDeere 2011*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Les Pompes R Fontaine – Factures à payer

Résolution 2017-02-041

CONSIDÉRANT qu'une pompe a brisé au poste de pompage principal et a dû être réparée ;

CONSIDÉRANT que des techniciens de Pompes R. Fontaine se sont déplacés pour l'installation de la pompe et l'inspection des 2 postes de pompage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 20054 de Pompes R. Fontaine au coût de 4 723.23 \$, taxes en sus, pour la réparation de la pompe ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 20063 de Pompes R. Fontaine au coût de 1 660.90 \$ pour l'installation de la pompe et l'inspection des 2 postes de pompages ;

QUE la réparation de la pompe soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-526 *Ent/rép – machines/équipts* ;

QUE les travaux d'installation et d'inspection soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2017-02-042

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 90 982.12 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JANVIER 2017

Élus municipaux	2 546.55 \$
Employés municipaux	21 267.87 \$
Pompiers volontaires	489.20 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	8 210.33 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	3 546.01 \$
CSST	549.13 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JANVIER 2017	36 609.09 \$

CHÈQUES ÉMIS JANVIER 2017

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 026.61 \$
Hydro-Québec	5 284.57 \$
Ministre des Finances	87.00 \$
Petite Caisse	181.20 \$
SI St-Ludger	550.00 \$
Sogetel Inc	661.56 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JANVIER 2017	12 790.94 \$

COMPTES À PAYER JANVIER 2017

A.D.M.Q.	859.64 \$
Acklands Grainger	318.48 \$
Alliance COOP St-Éphrem	922.57 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	536.14 \$
CANAC	41.12 \$
Canada Post Corporation	507.92 \$
Centre du Radiateur St-Georges Inc	17.25 \$

Centre Régional de Services aux	5 529.34 \$
Dépanneur Megsy Senc	39.67 \$
ENVIRONEX	393.80 \$
Fabrique de Saint-Ludger	175.00 \$
Fédération Québécoise Municipalité	39.70 \$
Fernand Dufresne Inc.	520.70 \$
Garage A. Therrien Inc	106.06 \$
Garage Dupuis & Frères Inc	28.74 \$
Jean Théberge	141.47 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	419.48 \$
Le Pro du CB Inc.	753.95 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	2 299.70 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	178.21 \$
Les Services EXP Inc	3 084.78 \$
M.R.C. Du Granit	1 355.47 \$
Magasin Coop de St-Ludger	49.27 \$
MANUEL BLAIS	170.71 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 787.50 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	245.81 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	3 331.40 \$
QUÉFLEX (3681432 CANADA INC.)	443.80 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	718.59 \$
Robitaille Équipement Inc	121.87 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	203.66 \$
Sel Warwick Inc	4 335.96 \$
Service Incendie Lac Drolet	203.00 \$
Solutions GA	566.45 \$
ULTRAMAR	7 219.84 \$
Valoris	3 915.04 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : JANVIER 2017	41 582.09 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : JANVIER 2016</u>	<u>90 982.12 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Gestion des ressources humaines – Remboursement pour frais de kilométrage

Le Conseil municipal désire garder le même taux qu'en 2016.

7.2 Location de salles :

7.2.1 Adoption du nouveau contrat de location

Résolution 2017-02-043

CONSIDÉRANT les lois, les règlements et les nouvelles obligations auxquels la Municipalité doit se conformer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le modèle de contrat de location des salles présentée par la directrice générale ;

QUE la directrice générale et son adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, les contrats de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2.2 Location de la salle de l'Âge d'Or

Résolution 2017-02-044

CONSIDÉRANT les lois, les règlements et les nouvelles obligations auxquels la Municipalité doit se conformer ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un contrat de location avec le Club de l'Âge d'Or de Saint-Ludger concernant la location des locaux situés à l'Hôtel de Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve le contrat de location avec le Club de l'Âge d'Or de Saint-Ludger présentée par la directrice générale ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, ledit contrat de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 FEPTEU – Mandat pour compléter le formulaire de demande d'aide financière

Résolution 2017-02-045

CONSIDÉRANT que la directrice générale a été informée que le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEP-TEU) serait reconduit en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE, dans l'éventualité où le programme FEPTEU est reconduit en 2017, monsieur Pierre Grondin de Services EXP soit mandaté pour compléter le formulaire de demande d'aide financière pour la reconstruction des rues Colette et Hamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 TECQ 2014-2018 :

7.4.1 Programmation acceptée

La Municipalité ayant reçu la confirmation que la programmation des travaux déposée a été acceptée, nous pouvons procéder aux travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon.

7.4.2 Appel d'offres sur invitation – Mandat pour travaux d'ingénierie

Résolution 2017-02-046

ATTENDU que la municipalité de St-Ludger prévoit la reconstruction des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) sur les rues du Couvent et Taillon ;

ATTENDU que la municipalité de St-Ludger a transmis un appel d'offres sur invitation pour services professionnels à deux soumissionnaires visant, de façon non limitative, à réaliser les travaux décrits au document d'appel d'offres 2017-01 ;

ATTENDU qu'un comité de sélection formé de 4 personnes a procédé à l'ouverture et l'étude des soumissions selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à l'article 936.0.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et que les résultats sont :

<i>Firme</i>	<i>Note technique</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
EXP	94	49 295.53 \$	29.21	1
WSP	98	58 637.25 \$	25.24	2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Les Services exp inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Saint-Ludger accorde le contrat d'ingénierie à la firme Les Services exp inc. au montant de 49 295.53 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon ;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-2, S55 à 65 des états financiers

Résolution 2017-02-047

ATTENDU que, suite au plan d'allègement fiscal instauré par le gouvernement en 2016, l'envoi des prévisions budgétaires 2017 et les redditions de compte du MTQ ne sont plus nécessaires ;

CONSIDÉRANT cependant que de nouvelles sections ont été ajoutées aux états financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencrl soit autorisée à compléter la page S51-2 - questions # 11 et 12 (questions concernant les informations pour la subvention du MTQ) et les pages S55 à S65 (données prévisionnelles 2017) ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.6 Bottin du Granit – Publicité

Résolution 2017-02-048

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QU'un cinquième de page en espace promotionnel soit réservé dans le Botin du Granit au coût de 105,00 \$, taxes en sus ;

QUE figure le logo du 124^e dans ladite promotion ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2016

Résolution 2017-02-049

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 168 287 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 168 287 \$ pour l'année civile 2016 pour des dépenses réelles de 254 541 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Achat d'une pompe à diesel

Résolution 2017-02-050

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise les achats suivants chez Traction Mégantic :

- 1 pompe à diesel 120 volts, tube 1", 30 gal/minute (incluant la poignée avec un boyau de 12 pieds)	1 585.00 \$
- 1 boyau de 25' (1")	240.00 \$
- 1 compteur (1")	289.00 \$

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – petit outillage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Installation de lumières pour système d'alarme

Résolution 2017-02-051

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QU'Extincteur de Beauce soit mandaté pour l'installation de 2 lumières rouges (intérieur/extérieur) au coût de 595.00 \$, taxes en sus, incluant l'installation, la programmation, les tests et le déplacement ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-522 *Entretien/réparation – garage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. EAU POTABLE – ACHAT DE FOURNITURES DIVERSES

Résolution 2017-02-052

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures décrites à la soumission # 1088012 chez Réal Huot Inc au coût total de 1 362.81 \$, taxes en sus ;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-413-00-640 *Pièces et accessoires aqueduc*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAUX USÉES :

10.1 Réparation d'une pompe au PPP

Résolution 2017-02-053

ATTENDU que la seconde pompe au poste de pompage principale est défectueuse et doit être réparée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la compagnie Les Pompes R. Fontaine soit mandatée pour procéder à la réparation de la seconde pompe au coût de 2 112.41 \$, taxes en sus, et telle que décrite à la soumission # 14554 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-526 *Ent/rép – machines/équipts* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Modification du panneau de contrôle des pompes pour la protection d'humidité et de température

Résolution 2017-02-054

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

ET RÉSOLU

QU'Électro-Concept P.B.L. Inc soit mandaté pour procéder à la modification du panneau de contrôle des pompes au poste de pompage principal pour la protection d'humidité et de température des pompes Fontaine au coût de 1 423,00 \$, taxes en sus, incluant l'installation de 2 relais d'humidité, câblage et essai, tels que décrits à la soumission n° 13150 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. **SERVICE INCENDIE :**

11.1 **Schéma de couverture de risque incendie – Rapport annuel 2016**

Résolution 2017-02-055

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de *la Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le rapport annuel 2016 préparé par la municipalité de Saint-Ludger à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.2 **Formation – Officiers non urbains**

La formation est reportée à l'hiver 2018.

11.3 **Achat de boyaux, adaptateurs et batteries**

Résolution 2017-02-056

ATTENDU que le directeur du service incendie a procédé à l'achat de boyaux, d'adaptateurs et de batteries pour la caméra Eclipse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de CMP Mayer Inc au coût total de 1 606.00 \$, taxes en sus;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – éch, app resp, extinct, boyaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.4 **Vérification et ajustement des portes de la caserne incendie**

Résolution 2017-02-057

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir
ET RÉSOLU

QUE Couture Aluminium Inc soit mandaté pour la vérification et l'ajustement des portes de la caserne au coût de 600.00 \$, taxes en sus, tels que décrits à la soumission datée du 24 janvier 2017;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien/réparation – bâtiments/terrain*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.5 **Suivi camion-citerne**

La directrice générale résume les informations qu'elle a reçues concernant le camion-citerne. Une rencontre est prévue le 20 février prochain avec le

directeur du service incendie et un pompier volontaire, en présence du maire et du conseiller responsable des dossiers de sécurité civile.

12. INVENTAIRES :

12.1 Garage municipal

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

12.2 Usine d'épuration

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

12.3 Aqueduc

L'inventaire de l'aqueduc est déposé au Conseil par la directrice générale.

12.4 Service incendie

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

12.5 OTJ

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

13. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :

13.1 Plan de relance – Réception de nouvelles demandes

Une demande additionnelle est déposée au Conseil municipal suite à la réception de nouvelles demandes au plan de relance depuis le dépôt du rapport annuel de novembre dernier.

13.2 Versement de l'aide financière

Résolution 2017-02-058

CONSIDÉRANT qu'une assistance financière est nécessaire au développement des activités de la Corporation Ludgéroise de Développement afin qu'elle puisse pleinement remplir son mandat ;

ATTENDU que, lors du rapport annuel fait en novembre 2016 devant le Conseil municipal, l'aide financière demandée était de 15 000 \$ mais que depuis, plusieurs dossiers ont été déposés au plan de relance nécessitant une demande d'aide financière de 22 650 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'un virement de 7 650 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-451-00-725 *Achat bacs ordures* au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement* ;

QU'un chèque de 22 650 \$ soit émis au nom de la Corporation Ludgéroise de Développement ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

Résolution 2017-02-059

ATTENDU le service offert aux sinistrés par la Croix-Rouge Canadienne ;

ATTENDU qu'une entente signée avec la Croix-Rouge Canadienne offre une meilleure garantie de services aux sinistrés ;

ATTENDU que les membres du Conseil désirent que ce service soit offert à la population ;

ATTENDU que l'entente est valide pour trois ans et entre en vigueur à la date de sa signature ;

ATTENDU que la municipalité, en signant l'entente, s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2017-2018 : 0,16 \$ per capita
- 2018-2019 : 0,16 \$ per capita
- 2019-2020 : 0,16 \$ per capita

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour le service aux sinistrés ;

QU'un montant de 195.68 \$ soit versé à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge pour l'année 2017;

QUE le maire, Bernardin Gagnon, et la directrice générale, Julie Létourneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tous documents devant donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2017

Résolution 2017-02-060

ATTENDU que le Comité du 8 mars chapeauté par le Centre des Femmes et en collaboration avec les organismes de la région organise une soirée dynamique pour toutes les femmes de la région sous le thème « L'égalité, sans limites ! »;

ATTENDU que le Centre des Femmes de la MRC du Granit s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière, soit par une contribution financière de 250 \$ ou tout autre montant, soit par l'achat de 5 billets ou plus pour participer à la soirée ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. 125^e ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ – ACHAT DE DRAPEAUX

Résolution 2017-02-061

ATTENDU que le Conseil municipal désire procéder à l'achat de drapeaux avec le logo du 125^e anniversaire de la municipalité dans le but d'en installer dans la municipalité et d'en vendre aux citoyens qui désirent s'en procurer pour décorer leurs propriétés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 50 drapeaux avec le logo du 125^e anniversaire de la municipalité (impression couleur sur toile 12oz, format 19x30, recto/verso) soit acheté chez Impression GP au coût unitaire de 24.00 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission reçue le 8 février 2017 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-03-447 *Comité du 125^e anniversaire municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. VARIA

Aucun point ajouté.

18. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des Maires – PV du 18 janvier 2017
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 23 janvier 2017
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 6 février 2017

19. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 10 FÉVRIER 2017

Résolution 2017-02-062

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 6 janvier au 10 février 2017 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2017-02-063

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernardin Gagnon, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.